

Compte AT/MP : lire, vérifier, agir

Comprendre la notification de taux, la feuille de calcul et les données de sinistralité pour piloter la prévention.

Le compte AT/MP est désormais consulté dans le **Compte entreprise**. Il sert à récupérer la décision de taux, comprendre son calcul, suivre les sinistres qui pèseront sur les prochains taux et relier la tarification à des actions de prévention concrètes.

? À quoi sert le compte ?

- ✓ **Télécharger** la notification dématérialisée du taux AT/MP.
- ✓ **Lire** la feuille de calcul : valeur du risque, masse salariale, taux brut/net.
- ✓ **Contrôler** les éléments ayant servi au calcul : sinistres, années d'imputation, coûts moyens.
- ✓ **Suivre** les données du prochain taux : sinistres récents et incapacités permanentes.
- ✓ **Exporter** PDF/XLS, bilan des risques, attestation d'indicateurs et, le cas échéant, demander un taux fonctions supports.

? Quelle formule retenir ?

Le taux brut repose sur la **valeur du risque** rapportée à la masse salariale, sur les trois dernières années connues. Le taux applicable est le **taux net**, après majorations annuelles et écrêtement éventuel.

$$\text{Taux net} = (\text{taux brut} + M1) \times (1 + M2) + M3 + M4$$

M1 à M4 couvrent notamment accidents de trajet, frais de fonctionnement, sous-déclaration, transferts et dispositifs spécifiques.

? Comment mon taux est-il construit ?

Mode	Entreprises concernées	Logique de calcul	Point à contrôler
Collectif	< 20 salariés, établissements créés depuis moins de 3 ans ou activités à taux collectif.	Taux commun aux entreprises d'un même secteur / code risque.	Code risque, activité réelle, taux collectif de l'arrêté annuel.
Mixte	20 à 149 salariés.	Combinaison d'une fraction collective et d'une fraction individuelle.	Effectif retenu, seuils, fractions individuel/collectif.
Individuel	À partir de 150 salariés.	Taux fondé sur la sinistralité propre de l'établissement sur 3 ans.	Sinistres imputés, masse salariale, recours contre tiers, IP.

Cas particuliers : taux unique, Alsace-Moselle, BTP et activités à tarification collective systématique nécessitent une vérification ciblée dans les textes et l'arrêté annuel.

? Que vérifier sur la notification ?

- ✓ SIRET, **section d'établissement**, code risque et activité principale.
- ✓ CTN, lieu du risque, taux applicable et **date d'effet**.
- ✓ Effectif national retenu et impact des seuils.
- ✓ Taux brut, taux net, majorations M1 à M4, écrêtement.
- ✓ Taux unique ou taux fonctions supports si une demande existe.
- ✓ Transmission paie : décision, éventuel CRM DSN n°34, historique N-1.
- ✓ Voies et délais de recours mentionnés dans la décision.

? Comment lire la feuille de calcul ?

Zone	Réflexe de contrôle
A valeur du risque	Identifier les sinistres et années d'imputation.
B masse salariale	Rapprocher avec DSN / paie.
C / D taux brut / net	Vérifier majorations et calcul.
E effectif	Contrôler seuils et règle de franchissement.
F à I fractions	Valider collectif, individuel ou mixte.
X Y Z Z'	Comparer aux majorations annuelles.

Contrôle en 15 minutes. Télécharger notification + feuille de calcul PDF/XLS ; classer par SIRET et année ; comparer avec le taux N-1 ; isoler les sinistres qui expliquent l'écart ; ouvrir une action DUERP pour chaque cause importante ; transmettre le taux applicable à la paie.

1 Paie / RH

- Récupérer la décision de taux.
- Appliquer la date d'effet.
- Contrôler DSN, CRM n°34 et historique.

2 HSE / Prévention

- Analyser les sinistres récurrents.
- Déclencher enquête et actions correctives.
- Mettre à jour DUERP et suivi des preuves.

3 Direction / CSE

- Arbitrer moyens et priorités.
- Tracer demandes, réponses et décisions.
- Décider d'un recours en cas d'anomalie.

À retenir. Le compte AT/MP n'est pas seulement un outil de paie : c'est un tableau de bord prévention. Toute hausse de coût doit déclencher une vérification de l'imputation, une analyse des causes et une action concrète suivie dans le DUERP.



Sinistralité, documents et réflexes utiles

Transformer les données de tarification en plan d'action prévention.

? Comment suivre les sinistres du prochain taux ?

Dans la rubrique « **données pour mon prochain taux AT/MP** », contrôler l'année précédente et l'année en cours. Les données servent à anticiper les variations futures.

- Date du sinistre et notification de prise en charge.
- Nombre de jours d'arrêt prescrits, catégorie et coût moyen indicatif.
- IP : rente, indemnité en capital, décès reconnu, taux d'incapacité.
- Valeur indicative du risque et évolution possible avant classement définitif.

La catégorie IT devient définitive le 31 décembre de l'année suivant la déclaration ; les coûts moyens définitifs relèvent de l'arrêté annuel.

? Quels coûts moyens surveiller ?

CCM IT	Arrêt prescrit
1	0 à 3 jours
2	4 à 15 jours
3	16 à 45 jours
4	46 à 90 jours
5	91 à 150 jours
6	plus de 150 jours

CCM IP	Incapacité permanente
1	< 10 %
2	10 à 19 %
3	20 à 39 %
4	40 % et plus ou décès

BTP hors Alsace-Moselle : lire le barème sectoriel et les codes risque associés.

? Quels documents utiliser ou demander ?

Document / rubrique	Usage opérationnel	Réflexe à appliquer
Décision de taux	Document officiel opposable et taux applicable.	Télécharger, horodater, transmettre à la paie, archiver.
Feuille de calcul	Détail : valeur du risque, masse salariale, effectif, majorations.	Vérifier cohérence avec DSN, établissements et code risque.
Éléments de calcul	Détail par année et sinistre entrant dans le taux.	Pointer AT/MP, IP, recours contre tiers, erreurs d'imputation.
Données prochain taux	Prévision des sinistres récents et coûts indicatifs.	Mettre à jour un tableau de suivi mensuel RH/HSE/paie.
Bilan / attestation risques	Comparer l'établissement à son secteur et répondre à certains marchés.	Utiliser pour prioriser prévention, CSE, plan d'actions DUERP.
Taux fonctions supports	Taux réduit possible pour fonctions administratives non exposées.	Vérifier éligibilité, locaux, fonctions, justificatifs et demande en ligne.

? Quels réflexes appliquer ?

- ✓ Activer le service « **Consulter ses taux AT/MP et prévenir ses risques professionnels** » sur net-entreprises.
- ✓ Pour un groupe multi-établissements : vérifier l'accès siège et les SIRET rattachés.
- ✓ Après chaque AT/MP : enquête, causes, mesures, lien DUERP et preuve de réalisation.
- ✓ Comparer taux, masse salariale, sinistres et effectif avec N-1.
- ✓ Traiter les anomalies sans attendre : code risque, imputation, recours tiers, IP, seuil.

? Quels points de vigilance ?

- **Dématérialisation** : l'inscription au service est obligatoire pour recevoir la notification.
- **Données sensibles** : accès limité, confidentialité, pas de diffusion nominative inutile.
- **Coûts indicatifs** : ne pas confondre données en temps réel et coût définitif arrêté.
- **MP** : numéro de sinistre et exercice d'imputation peuvent différer.
- **Recours** : lire les voies et délais sur chaque décision ; sécuriser la preuve d'envoi.

§ Références / réglementation / recommandations

- **Ameli — Compte entreprise** : intégration des services AT/MP et accès au service.
- **Ameli — Cotisation AT/MP** : calcul du taux et informations employeur.
- **Net-entreprises — mode opératoire AT/MP 2026** : inscription, notification, habilitations.
- **CSS L.242-5** : détermination annuelle du taux.
- **CSS D.242-6-2** : collectif / mixte / individuel.
- **CSS D.242-6-4 à D.242-6-9** : taux brut, coûts moyens, majorations.
- **CSS D.242-6-6** : catégories IT/IP et coûts moyens.
- **CSS D.242-6-14** : activités à taux collectif.
- **CSS L.130-1** : règles de franchise de seuil d'effectif.
- **Arrêté 30/12/2025 — tarification AT/MP 2026 et majorations 2026**.
- **Ameli — taux fonctions supports** : critères et demande en ligne.
- Support source : Assurance Maladie — Risques professionnels, *Comprendre votre compte AT/MP*, décembre 2023.